



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 15 janvier 2013 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Janet Jacob Laurier, décédée le 17 novembre 2012 à l'âge de 77 ans ;
- Monsieur Joseph Vecera, décédé le 25 novembre 2012 à l'âge de 83 ans ;
- Monsieur Patrice Beaulieu, décédé le 9 décembre 2012 à l'âge de 45 ans ;
- Madame Monique Catman, décédé le 26 décembre 2012 à l'âge de 66 ans ;
- Monsieur Robert Crevier, décédé le 30 décembre 2012 à l'âge de 65 ans. Monsieur Crevier est le fils de madame Jacqueline Sarrazin et de feu Elzéar Crevier, ancien conseiller municipal de la Ville de Boisbriand de 1982 à 1994 ;
- Madame Noëlla Gauthier, décédée le 31 décembre 2012 à l'âge de 89 ans ;
- Monsieur Hector Cabot, décédé le 3 janvier 2013 à l'âge de 70 ans ;
- Monsieur Normand Deschênes, décédé le 10 janvier 2012 à l'âge de 67 ans ;
- Monsieur Noël Donais, décédé le 12 janvier 2013 à l'âge de 84 ans ;
- Monsieur François Varennes, décédé le 12 janvier 2013 à l'âge de 76 ans ;
- Monsieur Jacques Brunette, décédé le 14 janvier 2013 à l'âge de 73 ans.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

**RÉSOLUTION 2013-01-001
ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.
Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Madame Diane Hamel

- Déneigement – boulevard du Curé-Boivin – Dépôt de la neige.

Monsieur Martin Drapeau

- Contrat de l'agrandissement de l'Hôtel de Ville – Estimation des coûts et la nécessité de réunir les services.

Monsieur Jean-Marie Girard

- Communauté hassidique – taxe d'eau.

Monsieur Corbeil

- Apporte un commentaire sur le comportement des membres du conseil lors de la tenue des séances. Demande une amélioration.

Monsieur Normand Desjardins

- Déneigement dans les rues et voies piétonnières non dégagées.

Monsieur Larose

- Cours d'eau derrière sa terre.

**RÉSOLUTION 2013-01-002
AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 120-130, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – ZONE C-3 105-1 – LOT 3 006 328 – DOSSIER
1207-DM-208 – CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2012-11-556**

ATTENDU les explications apportées par monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie au cours de la présente séance et le fait qu'aucune question ou opposition ne fut soulevée par les citoyens dans la salle;

ATTENDU que l'avis public d'audition de la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 120 et 130, chemin de la Grande-Côte, 1207-DM-208, a paru dans l'hebdomadaire Le Nord Info, édition du 20 octobre 2012 et a été affiché au bureau de la municipalité à compter du 17 octobre 2012;

ATTENDU que l'audition de la demande dérogation mineure a été tenue à la séance du conseil du 6 novembre 2012 et que la demande a été adoptée conformément à la résolution 2012-11-556;

ATTENDU qu'une erreur d'écriture s'est glissée dans l'avis public concernant la description de la marge de recul avant visée par la demande. L'avis mentionnant que la dérogation vise la marge de recul avant minimale d'un bâtiment commercial alors qu'il aurait dû mentionner la marge de recul avant des cases de stationnement;

ATTENDU qu'un nouvel avis public a été publié le 15 décembre 2012 dans l'hebdomadaire Le Nord Info afin de préciser la marge de recul visée par la demande;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE corriger la résolution 2012-11-556, adoptée le 6 novembre 2012, aux fins de préciser que l'établissement de la norme de la marge de recul avant minimale visée par la demande est la marge relative aux cases de stationnement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-01-003
AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 238, RUE PAGNOL –
ZONE R-3 115 – LOT 3 005 424 – DOSSIER 1211-DM-214

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé 238, rue Pagnol, désigné comme étant le lot 3 005 424 au Cadastre du Québec, dans la zone R-3 115.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune intervention du public n'est faite à ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 5 décembre 2012, portant le numéro R-12-CU-2269;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir la norme minimale de la marge avant principale du bâtiment à 6,93 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 7 mètres, soit une réduction de 1 % de la norme minimale prescrite à la grille des usages et normes.

D'établir la marge avant secondaire du bâtiment à 6,79 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 7 mètres dans cette zone, soit une réduction de 3 % de la norme minimale prescrite à la grille des usages et normes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-004
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2012 et des séances extraordinaires du 10 décembre 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-005
RÈGLEMENT RV-1432-3 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 6 novembre 2012;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1432-3 modifiant le Règlement RV-1432 par la réduction du montant de l'emprunt et par le remplacement de la répartition fiscale.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-006
RÈGLEMENT RV-1441-001 – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 décembre 2012;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-001 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone communautaire P-3 225 à même la zone R-1 221 et l'établissement des dispositions particulières à la zone P-3 225.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-01-007
RÈGLEMENT RV-1441-002 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 décembre 2012;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-002 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone résidentielle R-3 407 à même la zone C-3 405 et l'établissement des dispositions particulières à la zone R-3 407.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-01-008
RÈGLEMENT RV-1441-003 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 décembre 2012;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-003 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de la zone commerciale C-2 475-1 à même la zone R-1 475 et l'établissement des dispositions particulières à la nouvelle zone.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-01-009
RÈGLEMENT RV-1441-004 – ADOPTION

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-004 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 6 novembre 2012, suivant la résolution 2012-11-560;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 4 décembre 2012;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-004 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de la zone industrielle I-2 133-1 à même la zone I-2 133 et l'établissement des dispositions particulières à la nouvelle zone.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-01-010
RÈGLEMENT RV-1447-001 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 6 novembre 2012;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1447-001 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone C-3 319.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-01-011
RÈGLEMENT RV-1491-1 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 décembre 2012;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1491-1 modifiant l'objet et le montant de l'emprunt décrétés par le Règlement RV-1491 ayant trait aux travaux d'agrandissement et d'amélioration à l'aréna.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-01-012
RÈGLEMENT RV-1532 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 décembre 2012;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1532 prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de bureautique pour l'année 2013 et son financement par emprunt au montant de 280 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-013
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 8 janvier 2013 pour le règlement RV-1311-2 modifiant le Règlement RV-1311 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts et de fondation de rue pour le développement d'une partie du secteur Faubourg Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-014
RÈGLEMENT RV-1441-004 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-004 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de la zone industrielle I-2 133-1 à même la zone I-2 133 et l'établissement des dispositions particulières à la nouvelle zone.

**RÉSOLUTION 2013-01-015
RÈGLEMENT RV-1534 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1534 décrétant l'acquisition de véhicules municipaux et d'équipements pour l'année 2013 et leur financement par emprunt.

**RÉSOLUTION 2013-01-016
RÈGLEMENT RV-1535 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1535 décrétant des travaux d'amélioration à la bibliothèque pour l'année 2013 et leur financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2013-01-017
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 22 novembre au 19 décembre 2012, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-01-018
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 novembre au 15 décembre 2012 montrant un total des activités de 3 689 644,28 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	2 391 404,72	
Activités financières d'investissement	580 834,73	
Total des chèques fournisseurs		2 972 239,45
Salaires – Dépenses	1 075 046,94	
Salaires - Déductions	(357 642,11)	
Total des salaires nets		717 404,83
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		3 689 644,28

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-01-019
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 13 décembre 2012, révisée par le Service de la trésorerie le 17 décembre 2012, montrant un total de 2 149 260,08 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-020
EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes, remboursables sur une période de trois (3) ans, à savoir :

- A) 75 000 \$ pour la mise à jour du système téléphonique, projet 11 911;
- B) 7 000\$ pour la mise à jour du logiciel Planet Press, projet 10 903;
- C) 4 000 \$ pour l'acquisition d'un logiciel de copie Veam, projet 10 908;
- D) 4 000 \$ pour le remplacement de la plieuse, projet 11 909;
- E) 5 000 \$ pour l'acquisition d'une unité d'accès à distance (KVM), projet 11 912;
- F) 8 000 \$ pour l'acquisition d'un logiciel de vérification de véhicules pour codes électroniques avec ordinateur portable, projet 11 914;
- G) 33 000 \$ pour l'aménagement d'un site pour un système de thé de compost aux ateliers municipaux, projet 799 006.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-021
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE IP –
CONTRAT 2013-1298**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un système de téléphonie IP, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Bell Canada 1, Carrefour Alexander-Graham-Bell Aile C – 4 ^e étage Verdun (Québec)	76 434,72\$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité de l'offre reçue a été analysée par madame Josée Leblanc, directrice, Technologies de l'information.

ATTENDU que l'offre reçue excède l'estimation prévue pour ce contrat.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière en date du 18 décembre 2012.

DE reporter l'adjudication du contrat à une séance ultérieure.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-022
INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX**

DE prendre acte du dépôt au 10 janvier 2013 de toutes les déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

DE transmettre un avis du présent dépôt au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-023
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – PROJET DE
RÈGLEMENT SUR LE RÉSEAU ARTÉRIEL MÉTROPOLITAIN**

ATTENDU qu'en vertu du premier alinéa de l'article 158.1 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal (L.R.Q., c. C-37.01), la Communauté métropolitaine de Montréal doit identifier un réseau artériel municipal;

ATTENDU que dans le cadre du projet d'élaboration du réseau artériel, la Ville de Boisbriand a eu l'occasion de produire ses commentaires lors d'une rencontre avec les représentants de la Communauté métropolitaine de Montréal, le 28 septembre 2012;

ATTENDU que le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté le projet de règlement sur le réseau artériel métropolitain le 15 novembre 2012 par la résolution CC12-037;

ATTENDU que le projet de règlement a été transmis aux municipalités, conformément à la Loi, pour qu'elles puissent exprimer leur avis à l'égard de ce projet dans les 90 jours de la transmission, soit jusqu'au 19 février 2013;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand doit informer la Communauté métropolitaine de Montréal de son désaccord quant à la classification de certaines de ses voies municipales, constatant que les priorités qu'elle a exprimées à la Communauté métropolitaine de Montréal ne sont pas tout à fait reflétées au projet de règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'informer la Communauté métropolitaine de Montréal du désaccord de la Ville de Boisbriand quant à la classification de certaines voies publiques de

son territoire, telle que proposée au projet de règlement sur le réseau artériel métropolitain adopté le 15 novembre 2012 par la résolution CC12-037 et plus amplement détaillée au tableau ci-après :

Nom de la voie de circulation	Entre	Et	Classe proposée CMM	Classe proposée Ville	Raison
Curé-Boivin	Grande-Côte	des Entreprises	2	3	Une voie dans chaque direction.
	des Entreprises	Grande-Côte	1	3	Attention doublons.
Grande-Allée	A-640	Limites de la ville de Mirabel	2	2	Deux voies dans chaque direction.
des Entreprises	Curé-Boivin	Limites de la ville de Rosemère	2	3	Une voie dans chaque direction.
du Faubourg	Grande-Allée	A-15	2	2	Deux voies dans chaque direction.
Côte Nord	Limites de la ville de Mirabel	Limites de la ville de Mirabel	1	2	Une voie dans chaque direction, mais lien avec Grande-Allée.
Grande-Côte	Hector-Lanthier	Limites de la ville de St-Eustache	2	3	Une voie dans chaque direction.
Hector-Lanthier	Grande-Côte	Limites de la ville de St-Eustache	2	3	Une voie dans chaque direction.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-01-024 PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE A-19 – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS

ATTENDU que le ministre des Transports, monsieur Sylvain Gaudreault, vient de faire connaître publiquement l'hypothèse d'un report des travaux de parachèvement de l'autoroute A-19 avec voies réservées au transport collectif, pour l'horizon 2020 plutôt que 2015 comme il était prévu;

ATTENDU que le gouvernement du Québec avait pris l'engagement de réaliser le parachèvement de l'autoroute A-19 avec voies réservées au transport collectif, entre l'autoroute A-440 à Laval et l'autoroute A-640 à Bois-des-Filion;

ATTENDU que le premier ministre du Québec a confirmé publiquement cet engagement le 21 juin 2010 et annoncé l'ouverture du nouveau tronçon pour l'horizon 2015;

ATTENDU que cet engagement a été repris par tous les principaux partis politiques lors de la campagne électorale de 2012, dont les partis formant l'actuel gouvernement et les première et deuxième oppositions officielles;

ATTENDU que ce projet est réclamé par les citoyens de Laval et de la couronne nord de Montréal depuis maintenant 40 ans;

ATTENDU que ce projet permettrait d'apporter une solution à de graves problèmes de congestion, de sécurité, de pollution, d'émissions de gaz à effet de serre, causés par un débit journalier moyen d'environ 60 000 véhicules à l'intersection du boulevard Adolphe-Chapleau et de la route 335 à Bois-des-Filion, soit plus de trois fois la capacité théorique de ladite intersection;

ATTENDU que ce projet offrirait à la population de Laval et de la couronne nord une alternative efficace en transport collectif en permettant aux autobus de se rabattre rapidement vers les stations de métro de Laval, en plus d'améliorer la fluidité de la circulation entre la couronne nord et Laval;

ATTENDU que ce projet a déjà reçu l'appui de la Ville de Laval et de l'ensemble des villes, des MRC, des organismes socio-économiques et environnementaux et des autorités organisatrices de transport de la couronne nord, ainsi que de la Conférence régionale des élus des Laurentides;

ATTENDU que ce projet est dûment inscrit au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la communauté métropolitaine de Montréal, constituée de 82 villes de la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU que ce projet fait partie de la planification de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) en vue de la mise en place des voies réservées au transport collectif et d'un stationnement incitatif à Bois-des-Filion;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE dénoncer tout report indu du projet de parachèvement de l'autoroute A-19 avec voies réservées au transport collectif par le gouvernement du Québec;

DE solliciter le gouvernement du Québec pour l'accélération des investissements en vue du parachèvement de l'autoroute A-19, et notamment la finalisation des études d'avant-projet amorcées depuis 2010 ainsi que les travaux du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), de façon à répondre le plus rapidement possible aux attentes légitimes des populations concernées, en matière de mobilité durable;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministre responsable de la région de Laval, au ministre responsable de la région de Montréal, au ministre responsable de la région des Laurentides, au ministre responsable de la région de Lanaudière, aux députés et députées de l'Assemblée nationale des comtés de Laval, Laurentides et Lanaudière, au ministre des Transports du Québec, au ministre de l'Environnement du Québec, au président du Conseil du Trésor du Québec et à la Première ministre du Québec.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-01-025

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC DU DOMAINE VERT –
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 ET VERSEMENT DE LA QUOTE-
PART**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 de la Régie intermunicipale du parc du Domaine Vert prévoyant des revenus au montant de 2 201 127,64 \$.

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville au montant de 168 254 \$ plus taxes applicables.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 792 01 920.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-026
MODIFICATION D'UNE RÉSOLUTION – CORRECTION DE LA
DÉNOMINATION SOCIALE – SOUMISSIONS – INSPECTION TÉLÉVISÉE
AU RÉSEAU D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL SUR DIVERSES RUES
– CONTRAT 2012-1283 – RÉGLEMENT RV-1438**

ATTENDU la résolution 2012-10-544, adoptée le 9 octobre 2012, accordant le contrat pour l'inspection télévisée au réseau d'égouts sanitaire et pluvial sur diverses rues – contrat 2012-1283 – à Les canalisations Karic;

ATTENDU que lors du dépôt de la soumission, il appert que le soumissionnaire ait confondu la raison sociale sous laquelle il faisait affaires avec l'identification de la personne morale détentrice de tous les pouvoirs et licences, tel qu'en fait foi une déclaration écrite présentée par le président de la compagnie;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

DE modifier la résolution 2012-10-544 – « Soumissions – Inspection télévisée au réseau d'égouts sanitaire et pluvial sur diverses rues – Contrat 2012-1283 – Règlement RV-1438 », aux fins de remplacer la dénomination sociale de « Les canalisations Karic » par « 9212-7513 Québec inc » à tous les endroits où elle se trouve dans la résolution.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-027
VENTE À L'ENCAN 2013**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la tenue d'une vente à l'enchère publique des biens non réclamés en possession de la ville ainsi que l'équipement dont elle désire se

départir, le 4 mai 2013 aux Ateliers municipaux, 740, chemin de la Grande-Côte, le tout selon l'article 461 de la Loi sur les cités et villes;

DE mandater Éric Latraverse, Cabinet d'huissiers de Justice, pour agir comme commissaire priseur lors de la vente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-028
FÊTE NATIONALE 2013 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser madame Johanne Fortin, adjointe Culture et communautaire, à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois et Québécoises pour l'organisation de la fête Nationale 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-029
CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES ET VENTE DE
MARCHANDISE – FÊTE NATIONALE 2013**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à vendre de la marchandise et des boissons alcoolisées lors de la fête Nationale 2013 qui se tiendra au parc René-Lévesque, le 23 juin 2013.

D'autoriser le Service des loisirs à obtenir tout permis nécessaire pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-030
ADHÉSION – FADOQ DES LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFALT

D'autoriser l'adhésion de la Ville à la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ), pour l'année 2013 au coût de 550 \$.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 710 06 494.

D'INCITER les citoyens âgés de 50 ans et plus d'adhérer au Réseau afin de profiter des avantages offerts par le Regroupement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-031
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder un don et/ou subvention à l'organisme suivant, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 100 \$ à la FADOQ des Laurentides pour l'inscription du logo de la ville dans le Programme officiel des 16^e Jeux FADOQ des Laurentides qui auront lieu du 21 mai au 6 juin 2013;

B) 1 500 \$ au Chalet communautaire de l'Île de Mai inc.;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-032
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de novembre 2012 montrant un total mensuel de 5 155 988 \$ et un cumulatif de 29 298 353 \$.

Adoptée

Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, monsieur le conseiller Patrick Thifault informe le conseil et l'assemblée qu'il a un lien d'affaires avec le requérant de la demande de certificat d'autorisation.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, celui-ci déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote de celle-ci et qu'il ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.

**RÉSOLUTION 2013-01-033
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR ET SUR SOCLE – REFUS D'UNE DEMANDE DE
CERTIFICAT D'AUTORISATION – ENSEIGNE AU MUR – GUILBAULT
BOURGEOIS, COMPTABLES AGRÉES – 92-98, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 106**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2273 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et

d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour la modification de l'enseigne sur mur en façade avant ainsi que pour l'ajout d'une enseigne sur l'enseigne communautaire;

DE refuser, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2273 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour l'enseigne au mur sur la façade donnant sur la 6^e Avenue;

Le tout pour le projet « Guilbault Bourgeois, comptables agréés », localisé aux 92-98, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 106, plus amplement décrit aux plans et simulation couleur des enseignes au mur et sur socle, préparés par Enseignes Image-in signs en date du 9 octobre 2012, révision 2 datée du 1^{er} novembre 2012, en 2 feuillets et en date du 2 octobre 2012 en 3 feuillets.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-034
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – IRIS – 366, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 214**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2274 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour le projet « Iris » au 366, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 214 et plus amplement décrite aux documents suivants :

- Description et simulation visuelle, préparées par Enseignes Vision Dek-Or, datées du 13 novembre 2012, portant le numéro de dessin 10053;
- Procuration signée du propriétaire, monsieur Joseph J. Dydzak, qui autorise le projet d'affichage;
- Photos des deux bâtiments existants

Cette approbation est conditionnelle à ce que le propriétaire dépose un projet de modification complet de l'affichage du bâtiment de manière à ce que le tout s'harmonise de la meilleure manière possible.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-035
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – GRAVURE MILLE-ÎLES – 1885, BOULEVARD
LIONEL-BERTRAND – ZONE I-1 501**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2266 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Gravure Mille-Îles » au 1885, boulevard Lionel-Bertrand, dans la zone I-1 501 et plus amplement décrite aux plans, détails et simulation couleur de l'enseigne au mur préparés par Gravure Mille-Îles en date du mois de novembre 2012, en 4 feuillets.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-036
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR POTEAU SUR LE BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN –
REFUS D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR POTEAU FACE À L'AUTOROUTE 15 – COMPLEXE
PRODEV – 648 À 840, BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN - ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2012 portant le no R-12-CU-2265 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour l'enseigne sur poteau implantée sur le boulevard du Curé-Boivin, dans la zone I-1 129 et plus amplement décrite aux plans, détails, simulation couleur et implantation des enseignes préparés par Les Enseignes Robert Bertrand inc. en date du 30 avril 2012, révision R7 datée du 16 novembre 2012, en 6 feuillets.

De refuser, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2265 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne sur poteau implantée du côté de l'autoroute 15.

Le tout pour le projet Complexe Prodev, situé aux 648 à 840, boulevard du Curé-Boivin, dans la zone I-1 129.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-01-037
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – BOVET – 3344, AVENUE DES GRANDES
TOURELLES – ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2276 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Bovet » au 3344, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone C-3 405 et plus amplement décrite aux plans, devis technique et simulation visuelle préparés par Daniel Brien de Enseignes Dominion, datés du 21 novembre 2012, portant le numéro de dessin B0118.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-01-038
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION
EXTÉRIEURE – BÂTIMENT C-2 B – FAUBOURG BOISBRIAND – ZONE
C-3 405

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2275 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation extérieure pour le local C-2 B du bâtiment C-2 implanté aux 3340 à 3344, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone C-3 405 plus amplement détaillée au plan d'architecture et simulation visuelle, préparé par David Smith architecte, daté du 21 novembre 2012.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-01-039
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT
SUR PIEUX – BÂTIMENT RÉSIDENTIEL - 770, RUE CHAMPIGNY –
ZONE R-1 236

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2268 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour un agrandissement sur pieux en

cour arrière à être implanté au 770, rue Champigny, dans la zone R-1 236, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Perspective 3D couleur, préparée par Audrey Roy, datée du 8 novembre 2012;
- Plans d'architecture préparés par Audrey Roy, datés du 8 novembre 2012;
- Certificat de localisation, préparé par Perron, Hudon, Bélanger, arpenteurs-géomètres, daté du 30 septembre 2011, minute 13706;
- Rapport de monsieur Daniel Laurin, ingénieur, daté et signé du 27 novembre 2012.

Adoptée

Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, monsieur le conseiller Mario Lavallée informe le conseil et l'assemblée qu'il a un lien d'affaires avec le requérant de la demande.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, celui-ci déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote de celle-ci et qu'il ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.

**RÉSOLUTION 2013-01-040
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
POUR BÂTIMENT ACCESSOIRE – INSTITUT DE L'ŒIL DES
LAURENTIDES – 4800, RUE AMBROISE-LAFORTUNE – ZONE I-1 480**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2267 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour un bâtiment accessoire à être implanté au 4800, rue Ambroise-Lafortune, dans la zone I-1 480, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plan d'implantation préparé par Stéphane Jeansonne de Jeansonne et associés, arpenteur-géomètre, nommé Plan projet d'implantation, daté du 16 novembre 2012 et comportant 1 page;
- Document descriptif de l'abri, préparé par Groupe Somac, nommé Abris Tendal simple, daté du 21 mai 2012, révisé le 16 novembre 2012;
- Lettre explicative du projet, préparée par Groupe Somac, sans nom, datée du 27 septembre 2012;
- Simulation d'un abri Tendal simple;
- Photographie du bâtiment principal.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-041
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
RÉNOVATION – COMMISSION DES LIQUEURS – 3315, AVENUE DES
GRANDES TOURELLES – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2263 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation de façade pour le projet « Commission des liqueurs » au 3315, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone C-3 406, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plan de rénovation extérieur du bâtiment, par Jean-Pierre Lagacé, architecte, daté du 12 novembre 2012;
- Perspective 3D couleur, par Jean-Pierre Viau design, datée du 19 octobre 2012;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-042
REFUS D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER –
ESPACE TAMPON – COMPLEXE VILLENEUVE – 523 ET 529,
BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN – ZONE I-2 128**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

De refuser, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2277 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis d'aménagement paysager de l'espace tampon pour le projet « Complexe Villeneuve » aux 523 et 529, boulevard du Curé-Boivin, dans la zone I-2 128.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-043
APPUI AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – PARTIE DU LOT
2 502 518 – ZONE A-520**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'appuyer la demande d'autorisation pour l'utilisation autre qu'agricole d'une partie du lot 2 502 518 du cadastre du Québec, pour l'exploitation d'une école d'équitation et de cours de type « clinique spécialisée équestre » complémentaires aux autres activités projetées sur le site soit, l'élevage, l'entraînement, la pension de chevaux, la culture du foin et du soya, présentée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Les investissements équestres Santos.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-044
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de décembre 2012, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, monsieur le conseiller David McKinley informe le conseil et l'assemblée que sa fille fait partie de la liste des personnes qui reçoivent des émoluments de la Ville.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, celui-ci déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote et qu'il ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.

**RÉSOLUTION 2013-01-045
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant :

Mélanie Simard	Commis à la Cour municipale à compter du 16 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 21 juin 2013, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Bomo Landrine Kabran Cadieux	Commis de bureau à la direction générale à compter du 16 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 21 juin 2013, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Yann Bissonnette Daphné Dorion	Animateurs spécialisés au Service des loisirs à compter du 16 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 29 juin 2013;
Vincent Bolduc Maxime Simard	Animateurs spécialisés au Service des loisirs à compter du 16 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 13 avril 2013;
Anne-Catherine Côté	Animatrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 21 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 6 juillet 2013;
Nathalie Riopel	Commis aux loisirs au Service des loisirs à compter du 16 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 22 juin 2013, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;

Nicholas Constantin	Coordonnateur loisirs au Service des loisirs à compter du 16 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 31 août 2013, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Daphné Rioux	Préposée au Service des loisirs à compter du 16 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 30 mars 2013;
Élaine Cormier Geneviève Wérotte	Préposées au Service des loisirs à compter du 16 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 6 avril 2013;
Rita Bydal	Préposée à l'aréna à compter du 16 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 31 mai 2013;
Sylvie Pépin	Préposée à la bibliothèque à compter du 16 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 9 novembre 2013;
Jean-Pierre Duperche Céline Guertin	Préposés sites et locaux au Service des loisirs à compter du 16 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 22 juin 2013;
Philippe Rose Olivier Bédard Cédrick Jasmin	Préposés sites et locaux au Service des loisirs à compter du 16 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 21 décembre 2013;
Lynda Hébert	Commis à la réception au Service des travaux publics à compter du 16 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 20 décembre 2013;
Shan Hurtubise	Journalier chauffeur au Service des travaux publics à compter du 16 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 3 mai 2013;
Jessica Milot	Préposée sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 16 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 4 mai 2013;
Brian Ayotte David Gaboury	Superviseurs des préposés sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 16 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 4 mai 2013;

Charles Côté
Pier-Olivier Crête Poudrier
Lucas Giuliani
Annie Lahaie
Isabelle Riendeau
Charlotte Titley

Préposés sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 16 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 4 mai 2013;

Carlos Eduardo Aguirre
Anne-Sophie Caron
Valérie Charrette-Lemieux
Lara Lamothe
Vincent Dubé
Joannie Marchand
Camille Plamondon
Amélie Thiffeault
Anne Charest
Sara Durand
Maria Magdalene Aguirre Salinas
Catherine Forget
Amina Thavonekham
Catherine Lavoie
Catherine Martella
Geneviève Morand
Amélie Morin

Animateurs étudiants au Service des loisirs à compter du 25 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 24 août 2013;

Sarah Jane Mckinley

Animatrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 1^{er} avril 2013 et ne devant pas dépasser le 30 septembre 2013;

Céline Bélanger-Wauthier

Animatrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 15 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 30 septembre 2013;

Olivier Dionne

Saisonnier journalier au Service des loisirs à compter du 6 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 13 septembre 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-01-046
ENGAGEMENT – PERSONNEL NON SYNDIQUÉ

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant :

Cédrick Jasmin

Spécialiste tennis au Service des loisirs à compter du 16 janvier 2013 et ne devant pas dépasser le 21 décembre 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-047
PERMANENCE – CONTREMAÎTRE, DIVISION MÉCANIQUE, RÉGULIER
À TEMPS COMPLET AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE confirmer la permanence de monsieur Carol Caron au poste de contremaître, division mécanique, régulier à temps complet au Service des travaux publics, à compter du 16 janvier 2013, selon les recommandations indiquées au formulaire de recommandation de madame Chantal Duranceau, directrice du Service des ressources humaines et de la paie, du 7 janvier 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-01-048
MANUEL DES CONDITIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOI DU
PERSONNEL-CADRE – MISE À JOUR**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accepter la mise à jour du manuel des conditions de travail des employés-cadres de la Ville, préparée par le Service des ressources humaines et de la paie - Version 2013-01.

D'accepter les conditions salariales des employés-cadres et contractuels pour l'année 2013 selon le tableau intitulé « Masse salariale cadres 2013 ».

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Revue Info Boisbriand – Parution du 19 janvier 2013 contiendra des informations sur le budget 2013 ;
- 25-26 janvier 2013 – Fête familiale d'hiver à l'aréna et au parc Charbonneau – Une nouvelle formule attend les participants - Samedi, 16 janvier 2013 – Spectacle des Canucks de l'air et en soirée feu d'artifice – Invitation à tous;
- Précisions sur l'aménagement de la glissade au parc Charbonneau.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Souhaits de Bonne année à tous.

Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué

- Souhaits de Bonne année à tous;
- Invite les citoyens à offrir leur temps à titre de bénévole au sein de l'une ou l'autre association qui en ont grand besoin;
- Info – Invite les citoyens à visiter le site internet du DGEQ et consulter les informations sur les possibilités de se porter candidat au poste de maire ou à l'un des postes de conseillers à l'élection générale du 3 novembre prochain.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Souhaits de Bonne année à tous ;
- Remercie monsieur Corbeil (citoyen) pour son intervention concernant le comportement des conseillers lors des séances ;
- Souhaite bonne chance à messieurs Nicolas Nadeau et Nicolas Beaudoin pour leur participation au championnat junior de patinage artistique de Toronto ;
- Comité jeunesse – La Ville est à la recherche de cinq (5) jeunes pour participer à la formation d'un comité jeunesse municipal – Les informations sont disponibles sur le site Internet de la Ville, sur des affiches disposées dans la Ville et auprès de la responsable de l'@dobase ;
- Invitation aux jeunes à participer au sondage mené par l'@dobase.

Monsieur Patrick Thifault, District Dubois

- Souhaits de Bonne année à tous ;
- Invite les citoyens à encourager les commerçants à l'est de l'autoroute 15 et ce, malgré les travaux en cours.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Souhaits de Bonne année à tous ;
- Concours de photos pour la carte de Noël 2013 – Encore deux semaines pour participer;
- Consulter l'Info Boisbriand pour le calendrier des prochaines activités à la bibliothèque;
- Abonnements gratuits au parc du Domaine Vert – 1236 citoyens se sont prévalus de la gratuité comparativement à 287 avant la gratuité;
- Club de philatélie de Boisbriand – Conférence le 28 janvier prochain à la Maison du citoyen et place de la culture.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Souhais de Bonne année à tous ;
- Soccer - Surveiller la période d'inscription pour la saison estivale;
- Patinoires extérieures – Félicitations au Service des travaux publics pour la qualité des patinoires;
- Tournoi Junior AA des 27, 28 et 29 décembre 2012 – Félicitations au comité organisateur;
- 19 janvier 2013 – Début des activités en salle;
- 28 janvier 2013 – Début des activités de l'@dabase.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Souhais de Bonne année à tous ;
- Incendie du Pub City – 60 personnes ont perdu leur emploi - Souhaite la reconstruction au plus vite;
- Parc du Domaine Vert – Souligne les attractions du sites.

Monsieur David McKinley, District Dion

- Souhais de Bonne année à tous ;
- Abonnements gratuits au parc du Domaine Vert – 1236 citoyens se sont prévalus de la gratuité. Cette initiative a contribué au développement du parc, très encourageant.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Drapeau

Articles 11 G) et 26

Monsieur André Bordeleau

Articles 5 G) et 26

RÉSOLUTION 2013-01-049

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE lever la séance 20 h 50.

Adoptée
